

Am. la P.  
deux.

Copie Meddeb. 26. Mars 1668.

105

N. A. de tous les Reffairs de ceslo facheux Primis. et comme il y a de la peine de les faire.

Quoy que nous nous disposions à partir pour quand  
 cette Aff. de Vindra a se separer, nous avons jugé à  
 propos de faire passer devant elle d'abord, pour informer  
 V. A. de gros de l'Etat de nos aff. parric. qui est de  
 la somme, qu'après avoir travaillé à toute outrance à  
 rejeter la division de Br. Vire, il n'y a pas eu moyen  
 de le venir à bout, quoy que (non sans scrupule, mais  
 tous de l'advis de M. Ingels et d'autres) nous nous  
 sommes élargis à des termes que je ne sçay si V. A.  
 aura son gouster. En fin comme nous avons senti  
 qu'il n'y pouvoit avoir d'accordement imaginable  
 à moins que de trouver quelque forme d'egalité entre  
 les parties, ceux de notre costé ont pû dire avec  
 une opiniastreté continuelle à vouloir que la pluralité  
 des voix fut de leur costé, qui estoit les mettre en  
 force de mettre dehors les autres, et de foire aux pieds  
 tout le droit de V. A. de l'autre costé dans l'Assemblée  
 il s'est fait des imprudences sans fin, si bien  
 qu'après tout on j'a rempli la place de son oncle  
 sans sçavoir nous entendre parler. Par où de sur  
 nous nous sommes avancés à mettre en execution  
 l'ordonnance de V. A. et avons fait installer formelle-  
 ment le fils de M. Marignol dans la place de son oncle  
 de neveu dans celle de St. Remond, et Egis. dans celle  
 de Gourmand. Dans ce dit fait de flittinge, et  
 bien gduit par M. Ingels. Il a compté sur la bonne  
 cause avec vigueur et grand bruit, jusqu'à avoir  
 refusé d'estre audient à A. ou S. de part, sur quoy pres les  
 priés de recourir à l'Assemblée, à moins qu'ils se declarerent  
 mieux de la part de V. A. et non de par les Etats de la Province.  
 Il importe que nous voyions dans un jour ou deux, à quoy  
 tout aboutira, et si le conseil que nous donnât les plus sages  
 A. n'est pas, il plait à Dieu, nous aurons l'honneur d'informe